

Juin 2025

Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

Présentation synthétique du projet



Photomontage du projet. Vue depuis la D958 qui longe le projet au Nord



Le premier parc éolien de Ménil-la-Horgne a été mis en service par wpd en 2006. Douze ans plus tard, l'idée d'un nouveau projet sur le territoire de la commune a vu le jour. Depuis, wpd et la commune travaillent ensemble pour développer ce nouveau projet.

Le projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne est le fruit de cette collaboration et sa demande d'autorisation est en cours instruction depuis 2024. L'enquête publique qui pourrait être organisée prochainement constituera la dernière étape de ce processus avant délivrance d'autorisation. Les détails du projet et les études seront alors disponibles sous format papier en mairie mais aussi au format numérique.

En amont de cette phase de consultation, qui sera pour vous l'occasion d'exprimer votre avis sur ce projet, le document présente succinctement le projet. Il revient en particulier sur le travail de co-construction réalisé avec les habitants de Ménil-la-Horgne, et le partenariat local en cours de finalisation.

L'exemplarité de ces démarches propres au projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne a notamment été reconnue au travers du Trophée de la participation et de la concertation décerné conjointement à wpd et la commune de Ménil-la-Horgne.

Le projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne



Commune de Ménil-le-Horgne
Département de la Meuse



Communauté de communes
de Commercy Void Vaucouleurs



8 éoliennes



57,6 MW Puissance maximale
du projet

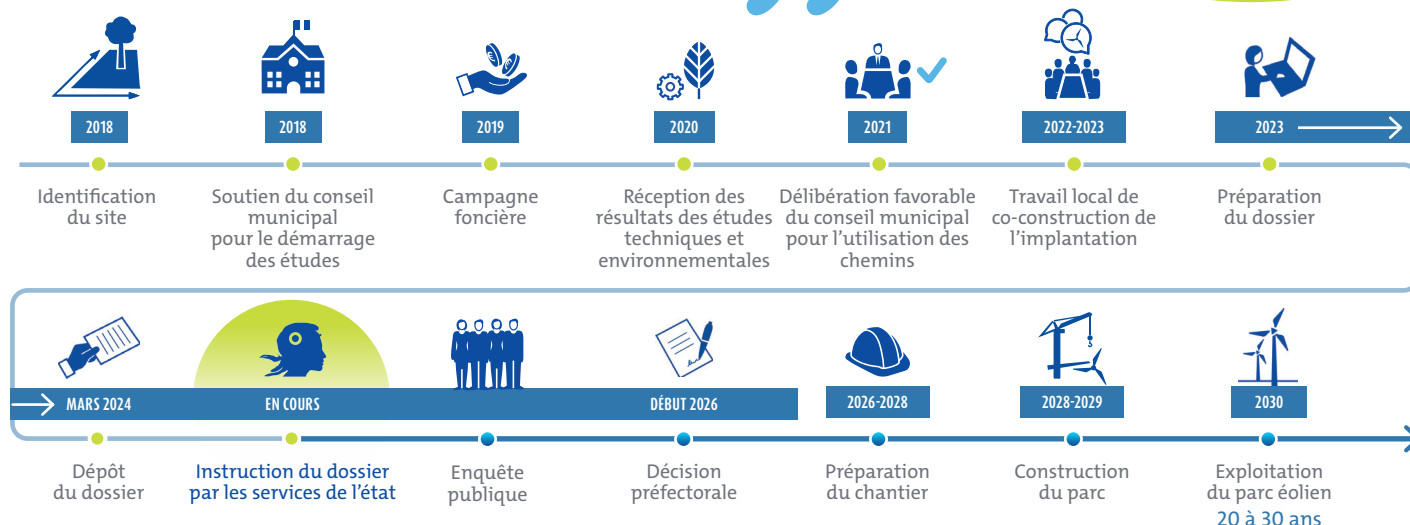


100 000 MWh
> équivalent à 15 000 foyers de
la région alimentés en électricité verte
(sur la base de consommation résidentielle moyenne
en Grand Est - Année 2020)

L'équipe projet

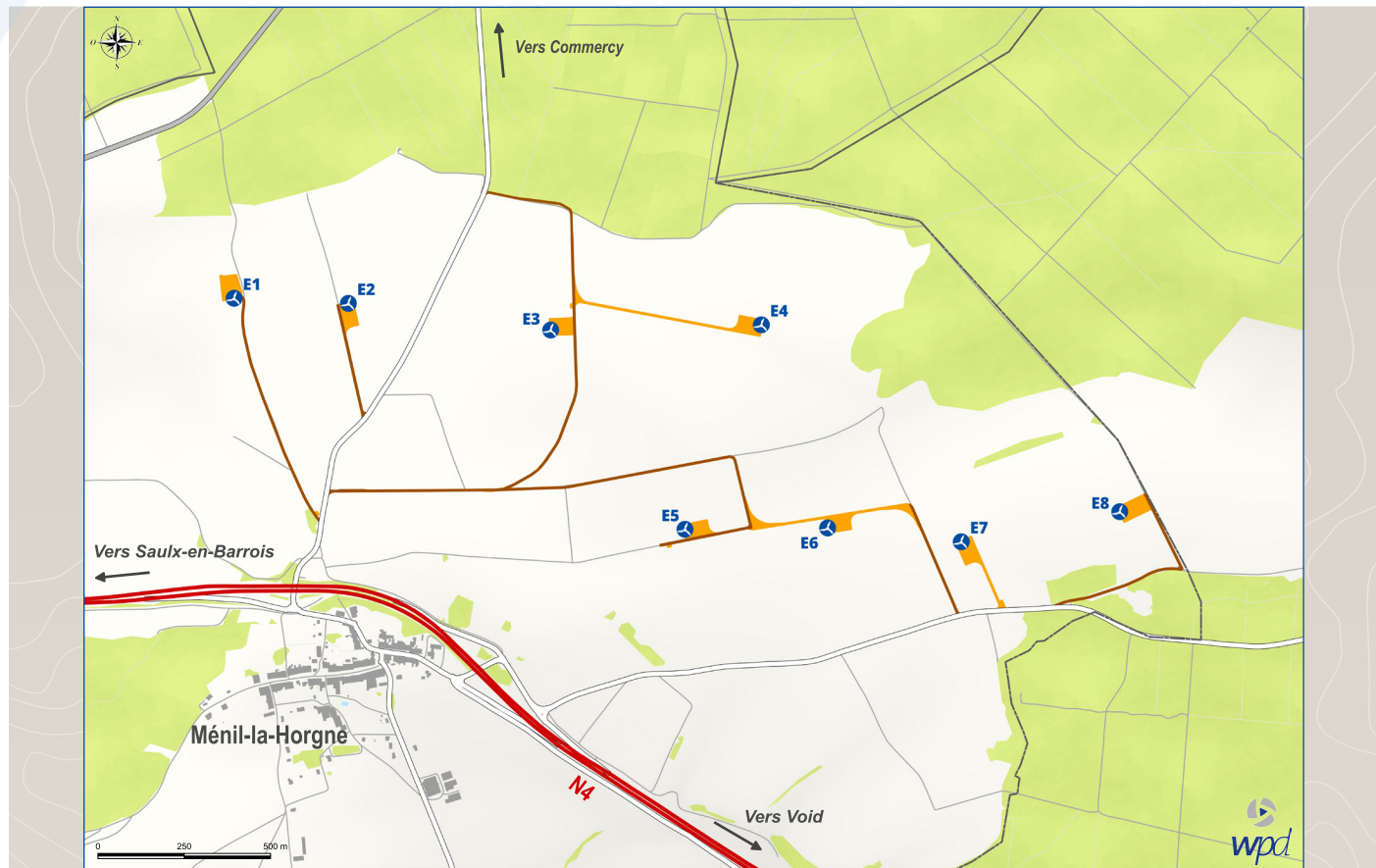


LES ÉTAPES DU PROJET



Quelle implantation pour le projet ?

Le choix du site d'implantation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans son ensemble : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activité humaine, géologie, santé, acoustique, etc.

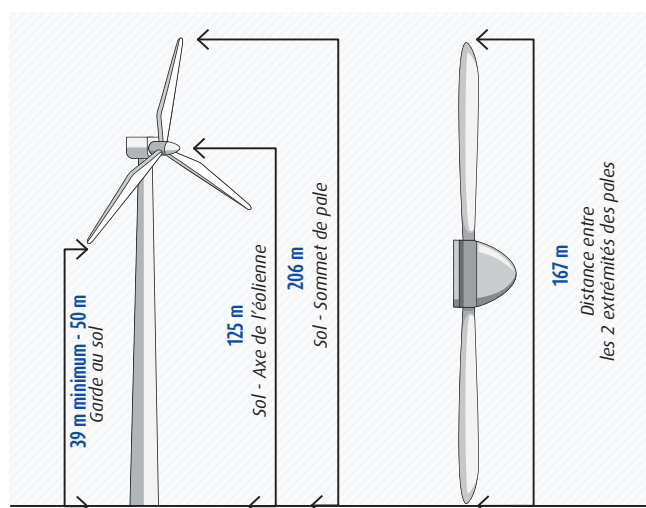


Principales caractéristiques de l'implantation issue de la co-construction avec les riverains* :

- ✓ Intégration des résultats des études et de la concertation ;
- ✓ Choix d'un gabarit permettant une optimisation de la production ;
- ✓ Absence de vue dans l'axe de l'allée des Tilleuls (Château de Commercy) ;
- ✓ Absence d'éolienne entre la RN4 et la RD 84 ;
- ✓ Pas d'éolienne en forêt ;
- ✓ Lisibilité des deux lignes d'implantation.

(*Voir détails ci-après, partie Concertation)

Gabarit des éoliennes



Carnet de photomontages



La prise en compte de l'environnement

Durant plus d'un an, des études ont été réalisées sur la zone d'implantation et ses alentours par des experts indépendants. Ces évaluations écologiques, paysagères et techniques sont obligatoires. Elles constituent "l'étude d'impact sur l'environnement". Elles permettent de confirmer la faisabilité du projet et définir une implantation en tenant compte des préconisations formulées.

Les conclusions des experts dans l'étude d'impact sur l'environnement :

✓ Cadre de vie des habitants :



Le rapport du bureau d'études conclut que le projet éolien de Ménil-la-Horgne s'insère dans un territoire rural où la principale activité demeure l'agriculture.

Afin de respecter l'environnement des bourgs les plus proches, les éoliennes ont été implantées à plus de 800 mètres des premières habitations, là où la loi impose un minimum de 500 mètres. Au-delà des simulations effectuées dans les études, des mesures de contrôle acoustique seront réalisées dans les six mois après la mise en service des éoliennes pour s'assurer que le niveau sonore est conforme aux normes en vigueur.

Le parc éolien n'émettra aucune onde, champ électro-magnétique ou infrason qui serait susceptible de porter atteinte à la santé des riverains, des troupeaux ou de tout animal domestique.

EN SAVOIR +

→ voir les § « Analyse de l'environnement humain » et « Évaluation des impacts sur l'environnement humain » de l'étude d'impact.

✓ Paysage et patrimoine :

L'étude paysagère, réalisée par le bureau d'étude Epycart, identifie et analyse les lieux remarquables et ceux du paysage du quotidien. L'étude porte une attention particulière à la visibilité du projet depuis ces sites.

Le parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne s'insère dans un paysage éolien déjà bien amorcé : le motif éolien y est donc déjà régulier et fréquent. Le territoire dans lequel s'inscrit le projet est marqué par le relief et une forte densité de boisements. Il en résulte de nombreuses zones aux visibilités réduites et aux perceptions limitées. Certains secteurs sont néanmoins plus ouverts et présentent des vues dégagées, notamment les zones agricoles à l'ouest et le cœur de la vallée de la Meuse à l'est.

La réflexion dans le choix de l'implantation a notamment tenu compte des monuments historiques de Commercy, dont le château et l'allée des Tilleuls.

Une analyse approfondie de la visibilité du projet depuis les villages proches a été réalisée, grâce à divers outils cartographiques et des photomontages.

EN SAVOIR +

→ voir le § « Analyse du paysage et du patrimoine » et « Évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine »

✓ Biodiversité :

L'étude écologique a été réalisée par le bureau d'étude Ecosphère qui, après plus d'un an d'observations sur le terrain, a guidé la définition de l'implantation pour aboutir au projet de moindre impact sur le milieu naturel.

Les études ont montré que les éoliennes du projet, localisées sur le plateau agricole sont situées en dehors de tout zonage écologique de protection ou d'inventaire, et à distance suffisante des réservoirs et corridors de biodiversité, ainsi que sur des parcelles cultivées n'accueillant pas d'habitat remarquable.



• **Habitat et flore** : un inventaire des habitats et de la flore a été réalisé, et les secteurs à enjeux ont été évités.



• **Oiseaux** : près d'une centaine d'espèces ont été contactées au sein de la zone étudiée. Les habitats forestiers accueillent la majorité des espèces à enjeu. Des inventaires ciblés visant le Milan royal et la Cigogne noire ont été réalisés et ont montré qu'aucune de ces deux espèces ne nichait à proximité du site. Des mesures de réduction ciblées permettront aux oiseaux de ne pas être affectés par le projet, comme par exemple l'installation d'un système vidéo déclenchant l'arrêt automatique des éoliennes en cas de passages de rapaces proche des éoliennes, ou bien un arrêt manuel des éoliennes en période de travaux agricoles.



Plusieurs mesures spécifiques aux oiseaux seront également mises en place.

Milan noir



• **Chauves-souris** : l'expertise acoustique a permis d'enregistrer une activité notable et un bon nombre d'espèces de chiroptères, du fait de la diversité de milieux favorables. L'activité mesurée est notamment forte au sein des secteurs forestiers ou près des haies. Toutes les éoliennes en seront éloignées afin de les préserver, à l'exception d'une seule. En altitude, la fréquentation est plutôt faible, et la mise en relation avec les conditions météorologiques a permis de proposer un bridage adapté au site.

✓ Hydrogéologie :

Une étude a été réalisée par un hydrogéologue, validée par l'ARS. Elle démontre la compatibilité du projet avec les périmètres et projet de périmètres de captages en eau potable. Des mesures de prévention pour la qualité des eaux seront mises en place en particulier pendant la phase chantier.

EN SAVOIR +

→ voir l'annexe du Tome milieu physique.

Un projet citoyen et participatif,

Les actions de concertation et les chiffres clés de la concertation

Dès les premiers échanges, la municipalité de Ménil-la-Horgne a émis la volonté de développer un projet éolien différent, avec davantage d'implication du territoire.

Ce socle de valeurs communes avec wpd s'est essentiellement décliné suivant deux axes de travail :

- **La co-construction** : l'implication et la collaboration directe des habitants dans la conception du projet et les décisions associées ;
- **L'investissement participatif** : montage d'un partenariat pour permettre à la commune de devenir propriétaire et exploitante d'une éolienne.



Ainsi, des ateliers de concertation ont été régulièrement organisés et l'ensemble des habitants y ont été conviés.

Ils abordent tous les sujets clés du projet éolien :

- l'implantation du parc éolien ;
- l'éolienne citoyenne ;
- les mesures d'aménagement et de protection de la biodiversité autour du projet éolien

(création d'un sentier de randonnée, aménagement de la place du village, sauvegarde des insectes pollinisateurs, plantations...).

Les étapes de la concertation

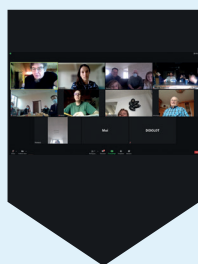


Atelier n°1 : l'implantation du projet

Répartis en groupes, les participants ont d'abord travaillé sur les notions de taille des éoliennes et quantité d'électricité verte produite à l'aide de photomontages comparatifs.

Au moyen de pions, de cartes et calques grand format disposés à plat sur des tables, des échanges autour des différents enjeux du territoire ont permis de proposer plusieurs implantations respectant les contraintes matérialisées par les calques, tout en intégrant leur connaissance du territoire.

L'atelier s'est conclu par une mise en commun des réflexions de chaque groupe, dégagant ainsi les orientations de l'implantation souhaitée par les participants.



MARS 2021

1^{ère} réunion d'information
Présentation du projet
Présentation de wpd, de la zone d'étude du projet et échanges sur l'éolien et les attentes locales



DÉCEMBRE 2021

2^{ème} réunion d'information
Une éolienne citoyenne
Atouts, enjeux et risques sur les plans juridiques et économiques



MARS 2022

Atelier concertation n°1
L'implantation du projet
Définitions de préconisations



Distribution du bulletin d'information n°1



MAI 2022

Atelier concertation n°2
Les mesures d'accompagnement
Foire aux idées

co-construit avec les habitants

Atelier de restitution de la concertation

Depuis 2021, près de la moitié des habitants adultes ont participé, au moins à un moment, aux ateliers de concertation et aux délibérations de l'Assemblée Citoyenne. L'ensemble des 180 habitants ont été régulièrement informés via les assemblées citoyennes et divers canaux d'information.

La réunion de restitution a permis de conclure un cycle de concertation. Elle a ainsi fait le bilan de 2 ans d'échanges et de travail et permis de présenter le projet final (implantation, mesures, etc.) accompagné de photomontages.

Les choix réalisés ont alors été justifiés et discutés avant d'être validés par les participants, en considération de l'ensemble du projet. Cette présentation a été reprise dans un livret et diffusée notamment au sein de la commune de Ménil-la-Horgne.

Chiffres clés de la concertation



Restitution de la concertation

La commune, la SEM régionale et Energie Partagée investissent dans le projet

Projet d'investissement citoyen

En 2021, sur la base de cette concertation ancrée dans le projet, l'idée que la commune devienne elle-même productrice d'électricité verte a émergé de la volonté citoyenne.

Le conseil municipal a décidé en 2022 d'intégrer le capital du projet pour l'investissement dans une éolienne. En 2024, la Société d'Economie Mixte Grand Est-Energies de la Région et Energie Partagée Investissement (EPI) ont fait part de leur intérêt pour investir également dans la société de projet : Energie Meusienne.

Les discussions constructives entre les différents acteurs du projet devraient aboutir en 2025 à un investissement à hauteur de 25% par la Commune, la SEM et EPI, soit l'équivalent de deux éoliennes du projet.

Une information disponible et transparente

4

comités citoyens : l'éolien, le participatif, l'implantation, les mesures

53

habitantes et habitants présents pour co-construire le projet éolien, soit 1/3 des habitants

3

implantations proposées par les habitants

15

mesures proposées par les habitants

5

réunions avec l'administration

2

bulletins d'informations

1

classeur citoyen en mairie



Commune de Ménil-la-Horgne

À l'initiative du projet, la commune de Ménil-la-Horgne est impliquée dans les énergies renouvelables depuis plusieurs années. Ses habitants ont développé une culture de l'échange et des débats autour des projets communaux.

Grand Est
énergies

SEM Grand Est énergies

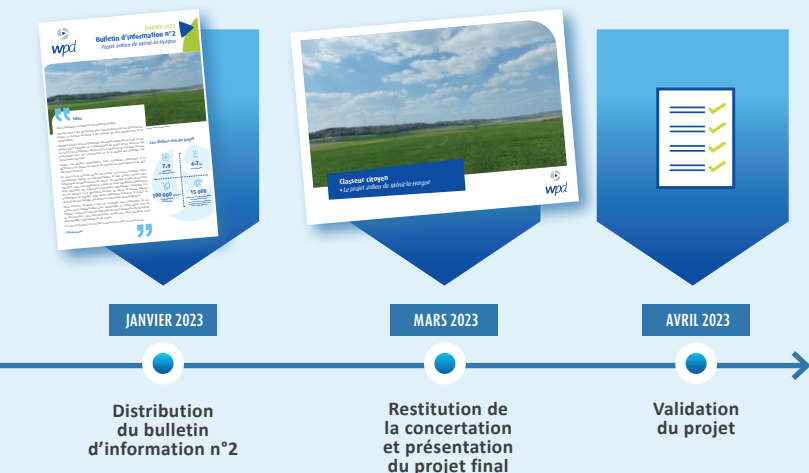
La Société d'Economie Mixte Grand Est Energies a été créée en juillet 2024, à l'initiative de la région. Elle accompagne les acteurs du Grand Est, en particulier les collectivités, dans leurs projets d'énergies renouvelables grâce à un soutien technique et financier.

ÉNERGIE
PARTAGÉE
INVESTISSEMENT

Energie Partagée Investissement

Énergie Partagée accompagne et finance les projets de production d'énergie renouvelable portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance. Fort de 7500 actionnaires citoyens, Énergie Partagée investit en fonds propres dans des projets conformes au Label Énergie Partagée, seul label qualité des énergies renouvelables.

www.energie-partagee.org



Quelles retombées pour le territoire ?

Les mesures d'accompagnement participent à l'insertion du projet.

Tout projet éolien s'accompagne de mesures au bénéfice des communes, des riverains et de l'environnement local. Elles ont pour objectif d'accompagner l'intégration du projet dans le territoire. Cela peut être des mesures d'aménagement paysager, en faveur de la biodiversité, ou encore de valorisation du cadre de vie.

Elles ont été co-définies avec les acteurs locaux.

Les retombées du parc éolien : des mesures issues de la concertation

Mesures d'aménagement et de paysage

1 Embellissement de la place du village

- Enfouissement du réseau électrique.
- Installation d'un éclairage photosensible sur la place.
- Installation d'une borne électrique.
- Déplacement de la façade du lavoir pour mieux la valoriser.
- Aménagement de la place du village pour en faire un espace agréable et accueillant grâce à de nouvelles constructions et à la réhabilitation d'une parcelle.

Mesures
concertées
avec les élus
et habitants



Valorisation du lavoir



2 Création d'un chemin de randonnée thématique

Un parcours de 7 km a déjà été identifié sur Ménil-la-Horgne, et d'autres sont en réflexion aux alentours.

- Découverte de la faune et de la flore locale grâce aux panneaux d'informations tout au long du parcours.



Panneaux d'information cube déjà mis en place par WPD sur le parc éolien de Clussais-la-Pommeraye (79)

3 Fonds de plantation

- Un fonds de plantation permettra aux riverains de Ménil-la-Horgne, Saulvaux, Laneuville-au-Rupt et Naives-en-Blois et villages alentours ayant une vue sur le parc de bénéficier de plants pour leurs jardins.



Mesures
concertées
avec les élus
et habitants

Mesures de préservation de l'environnement

4 Préservation des oiseaux

- Un bridage agricole est prévu pour garantir notamment la protection du Milan Royal.
(Les éoliennes sont stoppées lorsque les agriculteurs effectuent des travaux dans leurs champs pouvant attirer des rapaces).
- Préservation de pelouses calcaires.

5 Plantations de haies

- De nombreuses plantations pourront également être réalisées aussi bien au milieu des champs qu'à proximité des villages.
- Certaines permettront, par la même occasion, de réduire les vues sur le parc éolien.

6 Protection de gîtes de Chauves-souris

- Aménagement de la maison forestière en partenariat avec l'ONF.



Le Milan Royal

Mesures concertées avec les élus et les exploitants agricoles



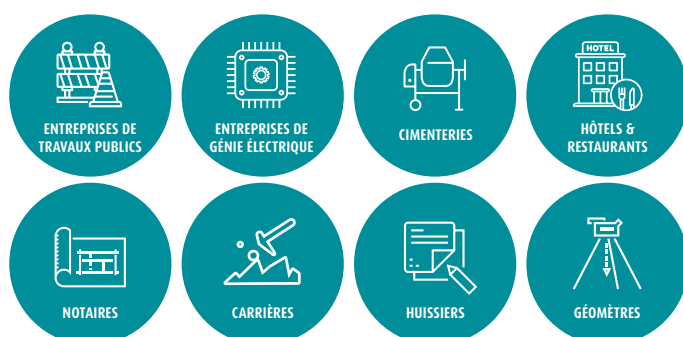
Les retombées économiques

Le projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne aura un impact positif sur l'économie locale.

Un potentiel pour l'économie locale

L'installation d'éoliennes procure des retombées économiques directes au territoire. On constate qu'entre 15 et 20 % du montant investi dans le projet, soit environ **15 millions d'euros sur ce parc éolien**, peut revenir aux entreprises locales.

LES PARTENAIRES LOCAUX DE NOS PROJETS :



Un soutien financier pour les collectivités locales

Comme toute entreprise locale, le parc éolien générera de nouvelles retombées fiscales pour le budget de la commune d'implantation, ainsi que ceux de l'intercommunalité et du département.

Ci-dessous, une estimation des retombées fiscales potentielles par an, pendant 25 ans, pour un parc de 32 MW avec 8 éoliennes.

DES RESSOURCES POUR LES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE :

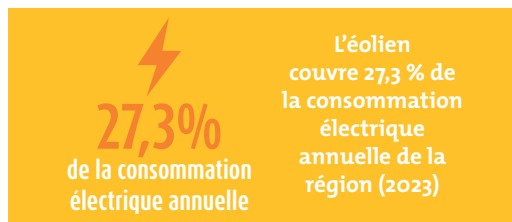


* Ces chiffres sont calculés en fonction du taux d'imposition en vigueur à l'heure actuelle. Ils peuvent donc être amenés à évoluer.

Pourquoi l'éolien ?

Un secteur d'avenir

L'éolien dans la région Grand Est



wpd, acteur historique de l'éolien dans la Meuse

Depuis 2002, wpd est actif en Grand Est dans le développement de parcs éoliens avec le soutien des élus locaux. Cinq parcs sont actuellement en service dans la région, dont trois dans la Meuse. Après la réalisation des projets de Ménil-la-Horgne, Méliny-le-Grand, menés en concertation avec la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs, wpd a poursuivi son engagement local avec le projet du Parc éolien des Vallottes dans les communes de Bovée-sur-Barboure et Broussey-en-Blois.

2007 - 7 éoliennes

Puissance totale du parc :
10,5 MW



Le parc éolien
de Ménil-la-Horgne

2007 - 4 éoliennes

Puissance totale du parc :
8 MW



Le parc éolien
de Méliny-le-Grand

2010 - 6 éoliennes

Puissance totale du parc :
12 MW



Le parc éolien
des Vallottes

Notre conviction : œuvrer pour couvrir nos besoins et ceux des générations futures tout en respectant notre environnement.



Face à l'urgence climatique, les énergies renouvelables produisent une énergie :

- très faiblement carbonée ;
- issue de sources inépuisables ;
- non émettrice de déchets.

Les énergies renouvelables renforcent notre indépendance en :

- relocalisant notre production d'énergie ;
- valorisant nos ressources locales ;
- diminuant l'importation d'énergies fossiles.



Qui sommes-nous ?

Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd est présent en France depuis 2002. Nos 37 parcs éoliens alimentent l'équivalent de 1,5 million de personnes en électricité verte. L'équipe éolien de wpd emploie 120 personnes en France à travers huit agences réparties sur le territoire national : Limoges, Cholet, Nantes, Dijon, Nancy, Lyon, Lille, et Boulogne-Billancourt son siège.

Proximité

Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

À l'écoute

Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

Fiabilité

Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire.

wpd onshore France

www.wpd.fr

Une question, contactez-nous !

Agence de Dijon - 8 rue de Colmar 21000 DIJON - Tél. 03 74 31 01 30
menil-la-horgne-2@wpd.fr